Coll. 8°
3442
47
EXCLU
DU
PRÊT
1

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1739348

VÉRITÉ SUR LE SCANDALE LANGEVIN-CURIE :

Coll. 8°
3442
47

POUR UNE MÈRE

PAR

GUSTAVE TÉRY

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS 8e ANNÉE — N° 47 23 Novembre 1911

Le N° 25 CENTIMES 220, Fg St-Honoré (8e) PAR AN : 10 FRANCS

Coll 8° 3442 (47)

Vient de paraître :

LE RÉVEIL

par Urbain GOHIER

Garder une Patrie
Refaire un Peuple

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Paraîtra le 25 Novembre

Après le "RÉGIME ABJECT"

Où ALLONS-NOUS ?

500 réponses à l'enquête de l'ŒUVRE, publiées et commentées par G. TÉRY

Prix : 5 francs

Demandez à l'ŒUVRE :

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIÉ, par Gustave TÉRY

LA TRIBU CHAUTEMPS, par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION
par G. TÉRY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTÈRES DE L'ELYSÉE
OU LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES
par G. TÉRY et R. de JOUVENEL (*50e mille*)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS ?
par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TÊTES, par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNÈBRES, par Urbain GOHIER

Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909 : 20 fr.; année 1910 : 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs

NOS BONS APOTRES

Comédie en trois actes de Gustave TERY, *avec une préface*
de Jules LEMAITRE. — 1 franc.

DON
JACQUES KAYSER

57041

1

Les scandales de la Sorbonne

Pour une Mère

— Non, monsieur, la femme de Curie ne doit pas être soupçonnée.

— Pourquoi donc?

— Pouvez-vous le demander? Mme Curie c'est l'honneur de l'Université, c'est toute la science française...

— Tant que ça! On frémit en songeant que si cette fatale étudiante n'était pas venue de Pologne tout exprès pour assister à la découverte du radium, il n'y aurait plus de science française... Et il y a encore des patriotes assez obtus pour considérer l'invasion des métèques comme un fléau national!

— Ne plaisantez pas sur un pareil sujet.

— Vous en parlez, en effet, avec un sérieux terrible. On dirait vraiment que l'affaire Dreyfus est retournée. Vous, l'ancien dreyfusard, vous invoquez « l'honneur de l'Université » du même ton que vos adversaires prononçaient jadis: « l'honneur de l'armée ». Et pour vous, farouche anticlérical, la Science, avec une majuscule, est devenue la Nouvelle Idole, dont les Grands-prêtres et les Vestales sont infaillibles et tabous!

Coll 8°3442 (47)

— Quand même il ne s'agirait que de l'honneur d'une femme, la presse devrait garder le silence.

— D'une femme? Je croyais qu'il y en avait deux?

— Il n'y en a qu'une intéressante. Vous avez lu, dans tous les journaux, que cette Mme Langevin est « une petite sotte indigne de son mari, et jalouse comme une petite ouvrière ».

— Vous l'arrangez bien, vous et vos journaux, et vous êtes vraiment bien venus à nous donner des leçons de galanterie.

— Notez que c'est elle qui a commencé...

— A quoi faire? A se plaindre? Vous lui reprochez de crier parce qu'on a détruit son foyer et qu'on veut lui prendre ses enfants?

— On vous répète que cette femme est une abominable mégère!

— Elle me fait plutôt l'effet d'une mère digne de tous les respects.

— Mais elle n'a aucun grief contre son mari, vous entendez, aucun! Tout ce qu'elle a raconté aux reporters est un tissu de mensonges.

— On a pourtant parlé de lettres assez probantes...

— Il n'y a rien dedans, rien... Et l'on ne va pas, je pense, tirer argument de ce fait que, dans ces lettres, Mme Curie tutoie Langevin... Oui, en camarade... Tout le monde sait que ce sont les habitudes du laboratoire : toutes les doctoresses tutoient tous les docteurs...

— Excusez-moi, j'ignorais qu'à la Sorbonne tout le monde se tutoyât de la sorte, comme à la Chambre et au bagne... Et sans doute, si Mme Curie et M. Langevin ne se rencontraient qu'au laboratoire...

— N'avaient-ils pas le droit de se voir ailleurs? Et s'ils avaient loué à côté de la Sorbonne un petit appartement pour y prendre le thé et s'y reposer de leur collaboration, était-ce vraiment une raison suffisante pour que cette imbécile Mme Langevin poussât les hauts cris et déposât une plainte en adultère? Je vous demande un peu : au point où nous en sommes parvenus de l'évolution, aller saisir les juges de son infortune conjugale! Quelle pitié! Ce serait bouffon, si ce n'était odieux...

— Mme Langevin, si j'ai bien compris, n'a d'autre préoccupation que de défendre ses enfants. Et je vous accorde qu'en effet, ce n'est pas très modern-style, très nouvelle Sorbonne... Mais il y a encore en France quelques braves tardigrades, qui auront le ridicule courage de trouver qu'elle n'a pas tous les torts...

Voilà, dans tous les mondes, le sujet de tous les entretiens. On se croirait revenu aux plus beaux jours de l'Affaire; et c'est, d'ailleurs, l'Affaire qui reparaît sous une nouvelle forme. Elle n'oppose plus deux France, comme on le disait jadis, mais elle montre bien, sous le jour le plus clair

et le plus cru, la France aux prises avec le ramas de métèques, qui la pillent, la souillent et la déshonorent.

Ah! cette fois, ils paient d'audace! Ils ont « sorti » tout ce qu'ils ont pu pour nous intimider. Ce fut d'abord la respectabilité de la Sorbonne, le bon renom de la science française, car ils ont si bien tout accaparé dans notre pays, que maintenant en toute occasion, ils disent : « La France, c'est nous! » Et ils le disent avec une si froide impudence, qu'on hésite un instant avant de leur rire au nez.

Quand on a vu que le coup de la science ne prenait pas, nous avons eu, dans tous les journaux juifs, le couplet sur la galanterie française. Il a été si bien filé qu'on a réussi, pendant quelques jours, à nous donner le change. D'honnêtes gens ont dit, et j'avoue qu'à première vue j'ai pensé comme eux : « C'est vrai. On n'a pas le droit de fourrer son nez dans le *curriculum vitaæ* de Mme Curie. Qu'elle dispose de son cœur comme elle l'entend, ça ne regarde personne. Les hommes publics appartiennent aux journalistes, mais l'affaire Langevin est une affaire privée. »

Et pendant que nous nous tâtions, interrogeant notre conscience, avec le [sentiment confus que nous allions encore être dupes d'une énorme mystification, les bons apôtres travaillaient de leur mieux à transformer l'affaire privée en affaire d'Etat. Ce n'étaient plus seulement tous les professeurs de la Sorbonne qui se

liguaient contre la malheureuse Mme Langevin, ce n'étaient plus seulement les Perrin, les Painlevé, les Borel, qui se concertaient pour la salir et lui tendre des pièges; c'était le préfet de police Lépine, c'étaient les anciens ministres Millerand, Jean Dupuy et Poincaré qu'on appelait à la rescousse, c'était toute la République, tout le « régime abject », qui faisait sienne la cause de Mme Curie et inscrivait au seuil de son alcôve : Secret d'Etat !

On devinait bien pourtant que cela ne suffirait pas encore, et que, dans le grand silence de la presse terrorisée, quelques journalistes indépendants seraient capables d'élever la voix pour plaider la cause des victimes de cette monstrueuse conspiration. C'est alors qu'Israël mobilisa tous ses lévites, ses spadassins et ses coupes-jarrets. Ils multiplaient les défis, les appels du pied. « Si vous parlez, vous êtes un goujat, un misérable ! » Ce fut d'ailleurs la maladresse suprême. Quand j'ai entendu mener tout ce tapage, je me suis dit : « Qu'est-ce qu'il y a donc pour qu'ils crient si fort ? Quelle est la vérité dont ils ont si grand peur ? »

Cette vérité, j'ai fini par la savoir. Et cette fois encore, puisqu'on nous y oblige, je ne balancerai pas à la dire, à la crier.

Je sais bien : il y a la terrible menace, dont Mme Curie a fait suivre sa « protestation indignée » dans les colonnes du *Temps* : elle fera condamner à de ruineuses amendes les journalistes qui ose-

ront parler, et, avec un sublime désintéressement, elle consacrera tout cet argent à de grands travaux scientifiques... Encore la Science !

C'est donc la Science, que, moi aussi, je vais essayer de servir. Et j'écris, d'une main qui ne tremble pas :

Non seulement tout ce que Mme Langevin a dit est vrai, mais elle est restée fort au-dessous de la vérité.

La vérité, c'est que, délibérément, méthodiquement, scientifiquement, Mme Curie s'est appliquée, par les conseils les plus perfides, par les suggestions les plus viles, à détacher Paul Langevin de sa femme et à séparer sa femme de ses enfants. Tout cela est raconté avec cynisme ou confessé avec inconscience dans les lettres, qui restent aujourd'hui la seule défense de Mme Langevin, et que le sous-directeur de l'Ecole normale M. Emile Borel, flanqué de M. Perrin, essaya vainement d'arracher à son beau-frère, dans le cabinet de M. Lépine, préfet de police.

Aussi bien, que Mme Curie et ses chevaliers se rassurent : nous ne publierons pas ses lettres, moins par respect pour elle que par respect pour nos lectrices.

Comme nous ne tenons qu'à donner la mesure de sa mauvaise foi, lorsqu'elle crie à la calomnie et se drape avec une si théâtrale dignité dans le grand manteau

de la « Science française », il nous suffira de reproduire le texte de l'assignation qui sera lue publiquement, le 8 décembre, à l'audience de la 9e Chambre.

Nous ne commettons donc, en somme, aucune indiscrétion, ou si c'en est une que de faire connaître au public quelques jours plus tôt ce document judiciaire, pour déjouer les abominables manœuvres des bourreaux de Mme Langevin, je prends avec une parfaite quiétude la responsabilité de cette anticipation.

Il y a d'ailleurs, dans le document que nous croyons devoir publier, un aperçu doctrinal d'un vif intérêt pédagogique : c'est la morale du « droit au bonheur » qui s'y découvre avec un naïf et féroce égoïsme.

Pourquoi, au lieu de mentir et de calomnier, au lieu de laisser mentir et calomnier en son nom, Mme Curie n'a-t-elle pas eu le courage de sa pensée ? Pourquoi n'ose-t-elle pas avouer publiquement les idées « morales » qu'elle développe, dans le privé, avec tant d'adresse et de chaleur ? Si elle avait dit : « Eh bien ! oui, c'est vrai ; et puis après ? N'ai-je pas le droit de vivre ma vie comme il me plaît ? Et si j'ai choisi cet homme, pourquoi ne l'aiderais-je pas à rompre tous les liens qui le retiennent encore et qui l'empêchent de me suivre ? Le mariage, la famille, les enfants,

nous savons, nous autres savants, ce que valent ces conventions surannées : rien de tout cela ne tient ni ne compte, quand a parlé l'amour, ou ce qu'on décore de ce nom. Notre morale, la fameuse morale scientifique, utilitaire, indépendante, ibsénienne et nietzschéenne, se résume dans ce principe : « Suis ta joie ! » C'est ce que je fais, allégrement, et je n'ai aucun compte à vous rendre. Je me ris de vos traditions et de vos préjugés : je suis une étrangère, moi, une intellectuelle, une affranchie ! Fichez-moi la paix... »

Si Mme Curie avait tenu ce langage, nous aurions dit : « Ce n'est pas français, mais c'est crâne ! » Et ce serait, au fond, bien plus habile que de faire donner à toute la presse par M. Jean Dupuy la consigne de se taire (Droit, Justice, Vérité !) ou de spéculer, pour prévenir le scandale, sur les hésitations et les scrupules, que peut nous inspirer, en pareille matière, notre vieille éthique bourgeoise. Etrange et double attitude de ces femmes qui se réclament à tout propos des principes féministes ! Quand il s'agit de forcer une porte, d'obtenir un avantage, une place, un titre, un fauteuil à l'Institut, elles n'admettent pas que l'on distingue entre les sexes. Elles sont les égales de l'homme, elles exigent qu'on les traite mêmement, et elles ne veulent pas d'une galanterie, qui, disent-elles, n'est plus que le masque hypocrite de la tyrannie virile. Mais quand ces femmes occupent une des situations jadis réservées aux

hommes, quand leurs fonctions nous ont fait un devoir d'oublier leur sexe et de juger leurs actes, leurs propos ou leurs écrits d'après des principes supérieurs aux conventions périmées de la morale sexuelle, ces mêmes femmes, le jour où elles se trouvent en fâcheuse posture, nous rappellent tout à coup qu'elles portent une robe et nous crient éperdûment : « Surtout, souvenez-vous que je ne suis pas un homme ! » Elles prétendent ainsi cumuler tous les bénéfices de leurs « idées nouvelles » et de ce qu'elles appellent nos préjugés imbéciles.

Vraiment, ce serait trop commode. Non, Madame, il faut choisir. Il y a, du reste, des devoirs élémentaires qui priment ceux de la galanterie ; et c'est un de ces devoirs-là que je suis très sûr de remplir ici.

Nous demander le silence, pour vous permettre d'étouffer plus aisément la voix de votre victime ? Non, madame. Autant vaudrait, au nom de la galanterie française, laisser librement opérer les voleuses et les empoisonneuses. Autant vaudrait exiger de nous que nul ne souffle mot de l'affaire Flachon, sous prétexte qu'il y a des petites filles en cause. Au surplus, madame, je m'abstiendrai de qualifier votre conduite. Il y a, dans votre aventure, un homme à qui l'on peut s'adresser pour couper court à cette farce jésuitique ; cet homme, vous ne réussirez pas à le couvrir de votre jupe : il s'appelle Paul Langevin. Rien ne m'empêchera d'écrire que le mon-

sieur, qui, ayant reçu vos lettres et suivi vos conseils, laisse ou fait aujourd'hui traîner dans la boue par tous ses amis la femme qui porte son nom, la femme qui restera la mère de ses quatre enfants, cet homme-là, fût-il professeur au Collège de France, n'est qu'un mufle et un lâche.

C'est en vain que l'on essaie d'engager l'Université dans cette aventure : son honneur n'a rien à voir avec des phénomènes de radioactivité, qui étaient déjà très suffisamment connus avant la découverte de Pierre Curie.

GUSTAVE TÉRY.

PRÉLUDE

Simple Assignation

Attendu que M. LANGEVIN a eu avec Madame CURIE des relations adultères dans des conditions qui constituent l'entretien de concubine au domicile conjugal ;

Attendu en effet que M. LANGEVIN qui habitait avec la requérante à Fontenay-aux-Roses, rue Boucicault n° 53, avait loué à Paris, 5, rue du Banquier, au 4e étage, un petit appartement de deux pièces et une cuisine ; que cette location, commencée le 15 juillet 1910 a été faite sous le nom de M. LANGEVIN lui-même, du 15 juillet au 15 octobre 1910 qu'après cette date, elle fut faite sous un autre nom, M. CROSNIER, jusqu'en juillet 1911 ;

Que les meubles ont été achetés par M. LANGEVIN, qu'ils comprenaient notamment un lit et des objets de toilette ; que la cuisine avait été transformée en cabinet de toilette ;

Que, pendant tout le temps qu'a duré cette location, no-

tamment dès juillet 1910, M. LANGEVIN et Mme CURIE s'y retrouvaient journellement, et même plusieurs fois dans la journée, y prenant parfois leurs repas (Mme CURIE elle-même faisant les provisions et y restant fort avant dans la nuit, rentrant généralement ensemble par un des derniers trains, l'un à Sceaux, l'autre à Fontenay-aux-Roses);

Attendu que, le déménagement de l'appartement donna lieu à un certain scandale dans le quartier, les voisins ayant appris quelle était la personnalité des deux amants;

Attendu que ces circonstances de fait — qui vraisemblablement ne seront pas déniées — seront établies tant par de très nombreux témoignages, appelés à l'audience, que par la correspondance;

Attendu que cette correspondance est particulièrement édifiante; qu'elle établit péremptoirement la nature des relations intimes entre les deux prévenus;

Que M. LANGEVIN met continuellement Mme CURIE au courant de ses préoccupations intimes, lui demandant des conseils et une véritable direction morale.

« La situation chez moi, *dit-il*, est toujours à l'état d'hostilité latente; j'attends votre retour pour savoir exactement dans quel sens agir. Je voudrais que d'ici là tu sois en meilleur état et que tu profites de quelques jours de repos. »

« Je me reproche tellement de n'avoir pas su t'éviter les difficultés récentes et d'avoir fait retomber sur toi, qui n'en avais certes pas besoin, une partie du poids sous lequel j'ai vécu pendant des années. J'ai obéi en cela à une impulsion qui m'a semblé si douce, à un entraînement si spontané vers toi que j'ai dû être bien stupide et bien maladroit pour en tirer seulement du chagrin pour toi. »

Et ailleurs :

« Tu as raison de penser que la crise actuelle aura pu être bonne pour me donner une notion plus nette de ce que doit être ma vie chez moi, et pour me dégager d'habitudes mauvaises, prises après les années de fatigue et de lassitude. J'aurais voulu seulement que tu n'aies pas à

payer pour cela des inquiétudes et des larmes. J'espère d'ailleurs que nous allons trouver des conditions meilleures. Hier, dans ma chambre, j'ai eu de nouveau une explication depuis onze heures jusqu'à près de 4 heures du matin. Sans être encore au but, j'ai pu avancer, puisque ma femme a affirmé qu'elle retirait ses menaces et me laissait libre de choisir entre toi et elle ; sans consentir encore à rendre la lettre volée, elle s'est déclarée prête à me jurer devant témoins qu'elle n'en ferait pas un usage public et qu'elle renonçait à te menacer. Il y a donc un peu de progrès. Je suis ensuite resté en haut, et j'espère pouvoir continuer à le faire. »

Et encore :

« Je suis tout tremblant d'impatience à la pensée de te revoir enfin et de te dire combien tu m'as manqué. Je t'embrasse tendrement en attendant demain. »

Et aussi :

« Je t'écris à la hâte pour te dire que, si tu n'es pas venue le matin, je retournerai chez nous l'après-midi à partir de deux heures... Je suis aussi impatient de te revoir, beaucoup plus que je ne suis inquiet des difficultés à venir. Cela me sera si bon d'entendre de nouveau ta voix et de revoir tes chers yeux... A samedi ma chérie, je ne cesse de penser à toi. Je t'embrasse tendrement. »

Et enfin:

« Je tiens à obtenir des conditions d'existence acceptables pour nous deux et je suis d'accord avec toi sur ce qu'il convient de faire pour les obtenir. Nous parlerons de cela demain. De toute manière, je passerai *chez nous*, vers huit heures et demie. »

Attendu que si la preuve de l'adultère peut être faite par tous les moyens contre l'époux coupable, aux termes de l'article 338 du code pénal, les seules preuves qui pourront être admises contre le complice sont, outre le flagrant délit, celles résultant de lettres ou autres pièces émanant de lui ;

Qu'à l'égard de Mme CURIE la preuve ne peut donc être faite que par ses propres lettres ;

mais qu'elle sera amplement apportée ;

Attendu qu'elle dit notamment quelque part :

« Au revoir mon cher Paul, je prends ta chère tête dans mes deux mains pour la caresser doucement d'un sentiment tendre et maternel. »

Ajoutant en post-scriptum :

« Je t'écrirai encore d'ici ; fais bien attention en allant *chez nous* et aussi au bureau de poste où passent souvent les gens qui te connaissent. La prochaine fois, je t'écrirai aux mêmes initiales M. P. L. en ajoutant le numéro 226 par sécurité. »

Qu'elle dit ailleurs :

« Il est à craindre qu'on n'utilise cet enfant pour t'espionner ; cela paraît très certain, et c'est un grand danger au point de vue moral ; ce sera très difficile à éviter si tous les jours sa mère peut l'interroger ; les scrupules de ce genre lui sont inconnus.

« Il y a du brouillard aujourd'hui, la mer est grise et calme, le ciel aussi. J'irai porter cette lettre à la poste. Je regrette bien de ne pouvoir renouveler les fleurs de *chez nous* pour te faire plaisir ; il y a ici de belles bruyères que j'aimerais y porter pour toi. Je t'embrasse bien tendrement. »

Que, pour ne laisser aucun doute en ce qui concerne Mme Curie, il est nécessaire de reproduire en entier la lettre suivante qui a été enregistrée, ainsi que la réponse de M. Langevin :

Samedi.

Mon cher Paul, j'ai passé la soirée d'hier et la nuit à penser à toi, aux heures que nous avons passées ensemble et dont j'ai gardé un souvenir délicieux. Je vois encore tes yeux bons et tendres, ton sourire affectueux, et je ne songe qu'au moment où je retrouverai toute la douceur de ta présence. Qu'il serait donc bon de conquérir la liberté de nous voir autant que la diversité de nos occupations le permet, de travailler ensemble, de nous promener ou de voyager ensemble, quand les conditions s'y prêtent. Il y a entre nous des affinités très profondes qui ne demandaient pour se développer qu'un train de vie favorable. Nous en avons eu quelquefois le pressentiment dans le passé, mais nous n'en avons acquis une pleine conscience qu'en nous retrouvant l'un en face de l'autre, moi avec le deuil de la belle vie que je m'étais faite et qui s'était écroulée dans un tel désastre, toi avec le sentiment que, malgré ta bonne volonté et tes efforts, tu avais complètement manqué cette vie de famille que tu avais désirée si riche en joies fécondes.

L'instinct qui nous a entraînés l'un vers l'autre a été bien puissant, puisqu'il nous a aidés à surmonter tant d'impressions pénibles, provenant de la manière si différente dont chacun de nous avait compris, organisé sa vie privée. Et voici que nous sommes liés par une affection profonde que nous ne devons pas laisser détruire. La destruction d'un sentiment sincère et profond n'est-elle pas comparable à la mort d'un enfant qu'on a chéri et vu grandir, et ne peut-elle même, dans certains cas, constituer un malheur plus grand que celui-là ?

Que ne pourrait-on tirer de ce sentiment instinctif et si spontané et pourtant si conforme à

notre raison, et si compatible avec nos besoins intellectuels, auxquels il se trouve si admirablement adapté. Je crois qu'on en aurait tout tiré : du bon travail commun, une bonne amitié solide, du courage dans l'existence et même de beaux enfants d'amour dans la plus belle acception de ce mot. Dis-toi quelquefois qu'il faut que je tienne à toi par un lien bien fort, pour que je sois décidée à le défendre, au risque de ma situation et de ma vie, alors que j'ai pourtant d'autres devoirs si importants à remplir. Pense à cela, mon Paul, quand tu te sentiras trop envahi par la crainte de léser tes enfants ; ils ne risqueront jamais autant que mes pauvres petites filles, qui peuvent se trouver orphelines d'un jour à l'autre, si nous n'arrivons pas à une solution stable.

La solution stable ne peut, je crois, être qu'une séparation autant que possible pacifique. Ta femme est incapable de se tenir tranquille et de te laisser ta liberté ; elle cherchera toujours à exercer une contrainte sur toi pour toutes sortes de raisons : intérêt matériel, désir de se distraire et même simple désœuvrement. Il ne faut pas oublier non plus que vous avez constamment des sujets de discorde relatifs à l'éducation des enfants ou à la vie de ménage ; ce sont ces mêmes désaccords qui ont troublé ta vie depuis ton mariage et auxquels je suis complètement étrangère. Un régime stable sur le pied d'une liberté réciproque, mais avec une apparence de concorde courtoise, permettant de donner aux enfants une atmosphère respirable ne pourra donc jamais exister chez vous. S'y engagerait-elle, qu'elle ne pourrait tenir sa promesse, étant trop violente et trop habituée à avoir gain de cause par des moyens violents, puis aussi trop grossière et trop dépourvue de

scrupules pour comprendre le mal qu'elle fait à ses enfants.

Je suis tout à fait convaincue qu'il est tout à fait illusoire de ta part de vouloir lui disputer les enfants dans la vie commune. Pour cela, tu ne peux les avoir suffisamment à ta disposition; de plus, il faut se mettre en hostilité avec leur mère à leur sujet, ce qui est détestable. Tu ne peux agir sur eux utilement que dans la mesure où tu réussiras à les soustraire à la vie de famille.

C'est tout à fait aussi l'opinion des Perrin. Une famille mal constituée dans laquelle règne le désaccord est certainement un milieu plus nuisible qu'un entourage étranger. Et même laisser les enfants, tant qu'ils sont jeunes, principalement à la mère et à sa famille, serait encore moins mauvais que de leur donner un exemple continuel d'une famille en état de guerre. Je suis de plus en plus convaincue que, si la séparation était faite, ta femme se lasserait bien vite de s'occuper de ses enfants, qu'elle est incapable de diriger et qui l'ennuient, et que tu reprendrais peu à peu la direction prépondérante dans des conditions où tu ne serais plus constamment contrarié par un milieu hostile.

Enfin, mon Paul, il n'y a pas que tes enfants à considérer. Il y a toi, ton avenir scientifique, ta vie morale et intellectuelle. Tout cela est en grand danger depuis des années. Tous tes amis le savent, bien qu'ils ne connaissent pas les raisons. Tu as vu ce que pense Perrin. Tous ceux qui t'aiment : Perrin, Weiss, Bernard, Urbain s'inquiètent de ton état depuis des années ; j'ai entendu dire la même chose à Seignobos. Tes élèves du Collège parlent avec inquiétude de ton état de fatigue visible pour n'importe qui. Il

faut tenir compte de tout cela. Tu ne peux ni vivre ni respirer ni travailler dans l'atmosphère qui t'est faite.

Tu n'as pu travailler récemment que pendant que ta femme était à l'hôpital. Je parle du travail de *réflexion préparatoire* pour le mémoire que tu as écrit en août. *Ta famille est un milieu d'une puissance destructive irrésistible, et, je crois, tout à fait exceptionnelle* (1). Tu ne peux vivre dans cette famille sans être digéré par elle pour son propre usage, contrairement à l'intérêt même de cette famille, qui serait de t'utiliser avec plus de discernement. Tes enfants mêmes deviennent dans cet entourage un instrument d'oppression par rapport à toi, *et pas du tout par rapport à leur mère, qui est bien trop égoïste pour se laisser exploiter.*

Il est certain que ta femme n'acceptera pas facilement une séparation, car elle n'y a pas intérêt; elle a toujours vécu en t'exploitant et ne trouvera pas de situation aussi avantageuse. De plus, il est dans son caractère de rester, quand elle suppose que tu voudrais qu'elle s'en aille. Il faut donc te décider, si pénible que cela soit pour toi, de faire tout ce que tu peux, méthodiquement, pour lui rendre la vie insupportable. Il faut lui retirer absolument tout ce qui puisse lui faire plaisir, la distraire ou lui faire croire à une possibilité d'entente, et, à la première proposition qu'elle pourrait te faire de se séparer en gardant les enfants, *il faut accepter sans hésitation* pour couper court au chantage qu'elle pourra essayer à ce sujet. Il suffirait pour le moment que Jean reste au lycée interne et que tu vives à Paris à l'Ecole; tu pourrais aller voir tes autres enfants à Fontenay ou te les

(1) Les mots en italiques sont soulignés dans la citation.

faire ramener chez les Perrin; le changement ne serait pas si grand que tu le crois, et *il serait sûrement en mieux pour tout le monde.* Nous conserverions les mêmes précautions que maintenant pour nous voir jusqu'à ce que l'état devienne stable.

Il vaudrait mieux que la proposition vint d'elle, mais il est à craindre que ce ne soit long. Que n'as-tu accepté, après l'affaire de la bouteille (1), la séparation qu'elle te proposa? Maintenant, ce sera plus difficile. Si elle demandait que tu continues à m'éviter, on pourrait lui accorder cela; elle te lâchera plus facilement, si elle espère que tu seras privé de toute affection; cela s'arrangerait ensuite, et cela se présenterait même mieux pour les gens au-dehors, qui trouveraient à redire que tu quittes ta femme pour une autre. Il vaut mieux franchement la quitter pour cause d'incompatibilité d'humeur.

Fais ce que tu peux pour que tout cela ne risque point de s'éterniser. Nous ne pouvons pas vivre dans l'état actuel. Pense que déjà toute l'année dernière tu as vécu dans un état d'hostilité permanente, sans que ta femme s'en lasse définitivement. Il faut dès maintenant s'appliquer à regagner méthodiquement chaque jour un peu du terrain perdu et à avancer vers un résultat avec fermeté pour se refaire une vie acceptable et se remettre à travailler. Tu verras quel soulagement ce sera pour toi-même, si tu vois moins les trois jeunes enfants pendant quelque temps : l'année prochaine, tu mettrais André au lycée à Paris avec Jean, et ils pourraient peut-être habiter avec toi.

Une des premières choses à faire est de rega-

(1) Sur les conseils de Mme Curie, le professeur au Collège de France avait jeté une bouteille à la tête de sa femme.

gner ta chambre. Je t'ai promis de ne plus te faire de reproches et tu peux y compter. J'ai en toi la plus grande confiance en ce qui concerne tes intentions. Je crains plus que je ne puis te dire les événements imprévus : crises de larmes auxquelles tu résistes si mal, guet-apens pour t'amener à la rendre enceinte, ce qu'ensuite elle te reprocherait comme un crime, etc. Tu dois te défier de tout cela : pense que si elle avait encore un enfant, ce serait d'abord une mauvaise action que jugeraient très sévèrement tous ceux, hélas déjà nombreux, qui sont au courant, — et qu'ensuite je ne pourrais plus du tout maintenir ma volonté de te garder mon affection. Ce serait entre nous la séparation définitive, sans que nous y puissions rien, car je peux pour toi risquer ma vie et ma situation, mais je ne pourrais accepter ce déshonneur en face de moi-même, de toi et des gens que j'estime. Si ta femme comprenait cela, elle prendrait ce moyen de suite, et on peut le lui conseiller. Aussi, je t'en prie, ne me fais pas attendre trop longtemps la séparation de lit. Je pourrais ensuite attendre avec moins de fièvre les progrès de ta séparation.

Mais tant que je te sais auprès d'elle, mes nuits sont atroces, je ne puis dormir, j'arrive à grand peine à dormir deux ou trois heures ; je me réveille avec une sensation de fièvre et je ne puis travailler. Fais ce que tu peux pour en finir.

Ne descends jamais sans qu'elle vienne te chercher, travaille tard, laisse la traîner, ennuie-la ; mais j'aimerais encore mieux que tu te décides à poser la question franchement ; ce n'est pas toi qui recommencerais les hostilités, c'est elle qui les continue, puisqu'elle vient te chercher et te contraindre à descendre. Quant

au *prétexte* que tu cherchais, dis-lui que, travaillant tard et te levant tôt, tu as absolument besoin de repos pour pouvoir faire ton métier, que son exigence de lit commun t'énerve et te rend un vrai repos impossible, et que si, à la rigueur, tu as cédé par lassitude en temps de vacances, tu te refuses absolument à continuer, et que, si elle insiste, tu coucheras à Paris avec Jean.

Fais cela, mon Paul, je t'en supplie (tu peux en parler avec Perrin) et ne te laisse pas toucher par une crise de cris et de larmes. Je te l'ai déjà dit, il y a larmes et larmes ; pense au dicton du crocodile qui pleure parce qu'il n'a pas mangé sa proie ; les larmes de ta femme sont de cette nature. Il faut absolument qu'elle comprenne qu'elle n'a rien à attendre de toi. Quand elle en aura pris son parti, elle ne sera plus malheureuse, puisque tu lui donneras les moyens de vivre largement à sa guise ; elle pourra alors chercher du plaisir et même de l'affection ailleurs et en trouver.

Je ne comprends pas non plus pourquoi tu hésites à demander que sa mère s'en aille. Je comprendrais à la rigueur que tu la lui laisses, en attendant la séparation stable, pour pouvoir coucher seul là-haut, et qu'elle ne se trouve pas seule, mais c'est la seule raison qui me paraîtrait acceptable et jusqu'à un certain degré légitime.

Il est très nécessaire de lui faire comprendre peu à peu qu'elle ne peut plus compter sur une vie de relations sociales dans le milieu qui est le tien. L'attitude des Perrin est un premier pas et entraînera celle de plusieurs autres familles. Malheureusement on ne peut espérer que ce qui est arrivé ne s'ébruite pas, mais, comme c'est ta femme qui a parlé, il est naturel de lui en

faire supporter les conséquences, d'autant plus qu'elle parlera encore.

Tu m'as promis de n'accepter aucune invitation et j'y compte absolument, mais tâche aussi de restreindre les visites que vous recevez, en sortant le dimanche pour travailler, par exemple, ainsi que j'ai fait pendant des années. Tu peux aussi aller le dimanche chez Perrin de temps en temps. Si les gens te demandent à venir, tu peux chercher à les éviter. Cela vaudra mieux à tous les points de vue, pour éviter les bavardages chez vous, les insinuations de ta femme, etc., et pour l'isoler.

D'ailleurs, les relations mondaines ou amicales, dans les termes où vous vivez, sont impossibles : elles sont empreintes de fausseté pénible et désagréables pour vos visiteurs. Ou bien ta femme joue la comédie du ménage d'amoureux dont personne n'est dupe, ou bien elle récrimine contre toi devant des gens que cela assomme.

Il faut profiter de la première occasion pour lui faire comprendre qu'elle s'est fermé l'accès de l'Ecole (1). C'est peut-être là-dessus qu'elle compte pour se refaire une vie plus agréable dans un autre milieu. Je t'ai déjà dit que je ne pourrais admettre que l'accès de cette Ecole me fût interdit ou que je ne puisse y venir qu'en risquant un scandale. Haller m'a dit que j'y étais chez moi ; il m'a offert d'y faire travailler mes élèves en cas de besoin spécial. Je compte fermement que tu comprendras que ce n'est pas à toi, élève et successeur de Pierre, de me désavouer en cette circonstance, de sorte que ta femme ne doit pas venir habiter l'Ecole. Comme

(1) L'Ecole de physique et chimie dont M. Langevin venait d'être nommé sous-directeur, et où, suivant la coutume, un appartement devait lui être réservé.

elle y compte absolument, il faudrait le plus tôt possible la détromper.

Tu pourrais utiliser pour cela les bavardages qu'elle a déjà faits et ceux qu'elle fera encore et lui dire pour commencer qu'Haller doit en avoir eu connaissance et que tu as l'impression qu'il ne désire pas que tu habites l'Ecole avec ta famille. Cela doit pouvoir s'arranger sans qu'elle puisse le vérifier.

En cas de besoin, je suis prête à causer avec Haller, d'accord avec toi et au besoin en ta présence. Mais il suffirait peut-être de le lui dire à elle, sans parler avec Haller qui certainement serait de cet avis s'il était consulté et *qui t'en voudra beaucoup s'il se produit un scandale à l'Ecole*.

Tu sais bien que ta femme, même si elle le promet et si elle y a intérêt, ne pourra répondre de maîtriser sa violence, et tu sais aussi que je ne puis la saluer. Il sera impossible d'éviter des racontars dans l'Ecole et, d'ailleurs, il y en aura d'ici là tant et plus. Mais de plus un scandale serait toujours à craindre.

Enfin, mon Paul, je dois te mettre en garde contre la surveillance dont tu peux être l'objet. Pense qu'il y a là un danger très grave ; ta femme sait que tu te défies d'elle et peut te faire suivre par une autre personne. Il faut que tu sois sûr de *n'être suivi par personne* quand tu viens chez nous.

Tu me diras ce que tu as fait pour le logement. Arrange tout ; ensuite je serai plus à mon aise pour communiquer avec la concierge, sachant comment je m'appelle et ce que je fais. Dis-lui que je donne des leçons, si tu veux.

Je t'ai exprimé bien longuement toutes les pensées relatives à notre situation. Je crois, après avoir relu ma lettre, qu'elle est très juste, sans animosité, et simplement inspirée par le sentiment de ce qui est nécessaire. Pense que

si tu as des difficultés, j'en ai moi-même de plus graves et de plus dangereuses pour moi et les miens, et qu'il faut arriver à une solution sans s'éterniser dans la menace de dangers permanents qui paralysent toute activité.

J'aimerais que tu lises cette lettre très attentivement, que tu en causes, sauf pour les phrases de tendresse personnelle, avec les Perrin, dans la mesure où cela peut être utile, et que tu me la renvoies par Henriette après en avoir pris connaissance. Je voudrais aussi que tu me répondes et me dises ce que tu penses de ce que je t'ai écrit.

Au revoir, mon Paul, je t'embrasse avec toute ma tendresse ; je ferai un effort pour me remettre au travail, bien que ce soit difficile, quand le système nerveux est si fortement ébranlé. Il est temps que je puisse avoir un peu de calme.

J'attendrai avec impatience la joie de te revoir et j'espère avoir demain des nouvelles de toi par Henriette et une lettre qu'elle m'apportera.

Marie.

FACULTÉ DES SCIENCES
DE PARIS

—

LABORATOIRE
de
CHIMIE PHYSIQUE

Dimanche.

Mon amie chérie,

Je viens de lire et de relire ta lettre avant de la rendre pour qu'elle te revienne. Le temps me manque pour y répondre en détail aujourd'hui ; tu n'auras de moi que ces quelques mots écrits après le déjeuner, la tranquillité nécessaire m'ayant manqué pour t'écrire longuement ce matin.

En attendant mardi, tu auras demain une plus longue lettre de moi. Dans la mesure où je suis encore capable de juger clairement notre situation, je crois aussi qu'une séparation vaudra mieux et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour obtenir qu'elle se fasse sans violence. Tu peux compter que l'existence qui m'est faite à la maison est extrêmement pénible pour moi et doit l'être aussi pour tous. Je cherche seulement à imaginer ce que le changement pourra être pour les enfants.

Je n'aî cessé, comme d'ordinaire, de penser à toi depuis la bonne journée de vendredi, avec la conviction que toute ma vie morale peut être profondément changée grâce à toi.

Je t'embrasse tendrement.

Paul.

Attendu que ces lettres ont été enregistrées à Paris le 10 Novembre 1911, par le Receveur qui a perçu les droits;

Attendu que c'est vainement que les inculpés argueraient de quelques passages de leurs lettres, où il est question d'autres choses que de choses d'amour pour prétendre que leurs entrevues avaient un but exclusivement scientifique et ne provenaient que d'une intimité intellectuelle et d'ordre supérieur;

Que sans doute, dans la correspondance, il est fait parfois quelques allusions à leurs préoccupations scientifiques et à leurs travaux communs;

Qu'ainsi M. Langevin dit quelque part;

« Je t'envoie un mot à la hâte, n'ayant pas la liberté de t'écrire tranquillement ici. Demain matin je vais à Paris, mais je ne suis pas encore certain de pouvoir y disposer d'un moment pour te dire que je pense à toi.

« J'ai pensé un peu à ta conférence; je te dirai à ton retour ce que je crois possible de dire, en prenant pour thèse les conséquences variées de la découverte du radium.

« Malgré la poursuite continuelle dont je suis l'objet et quelques discussions, il n'est rien arrivé de sérieux dont tu puisses t'inquiéter. »

Et ailleurs :

« Ayant mal dormi, j'ai la tête un peu lourde cet après-midi, où j'ai pu m'échapper un moment pour chercher ta chère lettre et venir *chez nous* y répondre sans risquer d'être dérangé. Voici reparti l'engrenage du travail ordinaire et je n'ai pu encore songer à mes cours au Collège. J'ai corrigé aujourd'hui les épreuves de l'article sur la birefrengence, que tu as lu chez nous et qui va paraître ces jours-ci. Ton livre en va faire autant. »

Mais attendu que ces allusions scientifiques sont toutes exceptionnelles et que l'ensemble de la correspondance se réfère à l'évidence à une intimité d'un autre ordre;

Mais attendu que ces questions scientifiques traitées en un domicile commun, *chez nous*, comme le dit si expressivement la correspondance, établissent simplement que, dans l'intimité de vie qui existait entre M. Langevin et Mme Curie, toutes les questions étaient mêlées, questions d'amour, questions d'intérêt, d'avenir et même questions scientifiques;

Attendu que la nature et la fréquence de relations entre M. Langevin et Mme Curie sont juridiquement établies; qu'il est établi encore — et qu'il le sera surabondamment par les témoignages — que les amants avaient un lieu de rendez-vous, qui était un appartement loué par M. Langevin;

Qu'en matière d'adultère, on entend par domicile conjugal toute habitation du mari, ayant un certain caractère de continuité et de stabilité;

Que ma requérante est donc en droit de poursuivre son mari et la complice, par l'application de l'article 339 du Code Pénal;

S'entendre, M. Langevin et Mme Curie, sur les réquisitions du Ministère public, faire application des peines prévues par les articles 339, 59 et 60 du Code Pénal;

S'entendre condamner à payer à Mme Langevin la somme de un franc à titre de dommages-intérêts.

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

M. Déroulède et Rothschild.

Dans la préface du *Réveil*, j'ai dit que les Rothschild, qui subventionnent tant de politiciens d'opinions diverses, avaient subventionné M. Déroulède.

Pendant toute la durée de l'affaire Dreyfus, — alors que M. Déroulède, entouré du Juif Arthur Meyer, du Juif Edmond Blanc et des dix-neuf Juifs du *Gaulois*, nous accusait d'être vendus aux Juifs, — j'avais dit et répété la même chose.

M. Déroulède n'avait rien répondu.

Au second procès Zola, dans un incident violent qui occupa la suspension d'audience, devant quelques centaines de personnes, je criai aux oreilles de M. Déroulède ce que j'avais écrit tant de fois.

M. Déroulède n'entendit pas.

Treize ans ont passé.

L'allusion contenue dans le *Réveil* a ému de jeunes amis de M. Déroulède, qui ont réclamé des explications. Je les ai priés de ne pas substituer à leur chef.

M. Déroulède m'a alors adressé (17 novembre) MM. Gauthier de Clagny, Marcel Habert et Dumonteil, qui m'ont demandé si j'avais

personnellement une preuve de la contribution Rothschild.

J'ai répondu que non.

M. Déroulède affirme qu'il n'a rien reçu des Rothschild et que le soupçon même en est absurde.

Entendons-nous.

Je n'ai jamais pensé ni écrit que M. Déroulède eût reçu pour lui-même des subsides juifs. Tout le monde sait que M. Déroulède a sacrifié une partie de sa fortune à sa propagande. On l'envie d'avoir eu les moyens d'agir, c'est-à-dire de vivre ; on ne l'accuse pas d'avoir exploité pécuniairement sa cause ; on rend hommage à son désintéressement.

Mais M. Déroulède est un homme politique, un chef de parti ou de faction.

Et j'ai lu, comme tous les Français de ma génération, dans le *Testament d'un Antisémite* (Edition de 1891, p. 91. et suiv.) :

Lorsque M. Déroulède est venu fulminer contre les Juifs à Neuilly, prononcer un discours qui était plus violent que le mien, il savait à quoi s'en tenir sur la question sémitique...

...Quelques semaines après le discours de Neuilly, Déroulède venait au Gros-Caillou déclarer, avec les mêmes gestes, les mêmes intonations, la même passion apparente, que l'antisémitisme était la honte de notre siècle, que les Juifs étaient le modèle de toutes les vertus, et que ceux qui les attaquent tenaient un langage indigne d'une époque civilisée.

Que s'était-il donc passé?

Naquet avait entamé une de ces négociations louches dans lesquelles il est incomparable, et Rothschild avait donné 200.000 francs aux Boulangistes pour les élections municipales, à la condi-

tion que les candidats ne se placeraient pas sur le terrain antisémitique.

Sans doute Déroulède niera le fait...

Le fait des 200.000 francs versés par les Rothschild n'en est pas moins connu de tous dans la *Ligue des Patriotes*. La duchesse d'Uzès y a fait allusion dans une *interview*. Un membre zélé de la Ligue de Déroulède, investi par le général, a été combattu en dessous par le « Comité national » parce qu'il se présentait nettement comme antisémite.

Je n'accuse pas Déroulède de s'être vendu, d'avoir mis cet argent dans sa poche; chacun sait qu'il a sacrifié une partie de sa fortune à ses idées.

Seulement il lui est arrivé ce qui arrive à tous les hommes politiques : il a eu besoin d'argent pour continuer la lutte, et il a passé sous les fourches caudines des Juifs.

Dans une récente polémique, le Juif Naquet s'est hautement vanté d'avoir été imposé au Comité boulangiste par Israël, pour arrêter les velléités d'antisémitisme. Il a ainsi confirmé ce que révélait Drumont vingt ans plus tôt.

Et la duchesse d'Uzès est toujours là comme témoin.

Que M. Déroulède ait reçu personnellement la sportule de Rothschild, personne ne l'a supposé. Mais le parti dirigé par M. Déroulède a reçu de Rothschild 200.000 francs pour une campagne électorale, à condition d'abandonner l'antisémitisme : voilà le fait.

Or, à l'heure présente, c'est une question de vie ou de mort pour la nation française d'abattre la puissance juive. Et comment combattre la puissance juive, quand on a profité des subsides de Rothschild?

Le parti boulangiste, qui se disait nationaliste et républicain, encaissait l'argent juif comme l'argent royaliste : il en est mort.

Dans la préface du *Testament d'un Antisémite*, Edouard Drumont dit encore :

Le parti boulangiste qui, pendant un moment, parut personnifier le réveil de l'esprit national, n'a pas voulu être avec nous (antisémites). Il s'est mis entre les mains des Meyer et des Naquet...

Dès qu'il s'est enjuivé, ce parti qui la veille était radieux et plein d'espérance a été perdu, et il est devenu, en quelques mois, la loque qu'on rencontre aujourd'hui sur le chemin sans savoir au juste ce que c'est.

Pareil a été le destin du Parti socialiste.

Il fut un instant l'espoir des cœurs généreux, qui attendaient la régénération du peuple, une ère de pureté, d'abnégation, de justice.

Avec le vil Jaurès et sa bande, le Parti socialiste s'est vendu aux Juifs : à la banque Pereire, aux Rothschild, aux Dreyfus, aux douze tribus qui arrosent l'*Humanité* et qui financent le *Berliner Tageblatt*.

En peu de mois, *ce parti qui était radieux et plein d'espérance* est devenu ce que nous voyons : une caverne où les maîtres-chanteurs et les traîtres fraternisent avec les agents provocateurs. L'or juif l'a pourri.

Flachon, Briand et quelques autres.

L'affaire de mœurs qui inquiète en ce moment tant de personnages « bien parisiens » pourra prendre un certain développement.

M. Victor Flachon, qui fit une interminable campagne contre le père Flamidien, se trouve avec trois cents petits Foveaux sur la conscience. L'Eglise va prendre une belle revanche, et la *Croix* réglera ses comptes avec la *Lanterne*.

M. Flachon avait succédé, comme directeur de la *Lanterne*, à M. Aristide Briand, condamné à la prison pour outrage aux mœurs, lequel avait succédé au Juif Eugène Mayer, condamné à cinq ans de prison pour escroqueries.

Très fréquemment, la presse briandiste informait la France que M. Aristide Briand se reposait de ses succès parisiens dans la villa que M. Flachon possédait sur la Côte-d'Azur. Et l'instruction actuelle établit que la villa de M. Flachon était le théâtre des abominables orgies où tant de petites filles furent souillées...

Il reste à voir si le juge d'instruction aura le courage de faire son devoir complètement. Beaucoup de juges d'instruction se trouvent paralysés par des influences mystérieuses: ainsi dans l'affaire Candide, dans l'affaire Steinheil, dans l'affaire des vols du Louvre, dans l'affaire du *Journal des Satyres*, etc.

Il faudra les stimuler.

Lesbos, Cythère, le Syndicat.

La séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a été égayée par une communication de M. Théodore Reinach,

Q. M. de Francfort: *Pour mieux connaître Sapho*. Ce fut une réhabilitation de la grande Lesbienne.

On suppose que M. Théo Reinach a documenté son travail avec la collaboration de la marquise de Belv... qui voudrait se lancer, elle aussi, dans la littérature.

Le 8 décembre viendra, devant la 9e chambre correctionnelle, le procès Langevin-Curie, qui doit montrer l'Enseignement supérieur sous une lumière un peu crue.

On y verra toute la Sorbonne rastaquouère conjurée contre une femme française, contre une mère française, contre le foyer français.

Or, le Syndicat de la Presse requiert les journaux d'étouffer ce scandale.

De quoi se mêle-t-il ?

Le Syndicat de la Presse est une réunion de quelques directeurs, préposés à la défense des intérêts professionnels. Ils n'ont rien à voir dans la rédaction des journaux. Leur démarche est étrange et suspecte. Elle trahit des manœuvres, que la presse indépendante va surveiller.

Fallières les grâciera.

Dans la journée du 11 novembre.

— A Saint-Etienne, arrestation d'un satyre qui a violé une enfant de 15 ans et une enfant de 13 ans.

— A Toul, arrestation d'un satyre qui a violé une enfant de 9 ans.

— A Paris, le Juif Yanouta viole et tente de jeter dans un puits une enfant de 13 ans.

L'indéfectible protection du Président de la République les couvre, comme Soleilland.

Un que Fallières ne grâciera pas.

Le 12 novembre, dans une ferme de la Mayenne, un rôdeur a tenté de violer une enfant de cinq ans. Le père de la victime est survenu à temps ; il a failli être étranglé par le satyre ; il l'a tué sur place.

Croyez-vous qu'on a félicité le brave homme?

On l'a mis en prison.

Si les jurés le condamnent à mort pour n'avoir pas compris « la solidarité humaine », le Président de la République ne lui fera pas grâce !

URBAIN GOHIER.

Vient de paraître

L'ÉVADÉE

PAR

ANNIE DE PÈNE

Chez Messein, 3 fr. 50.

Votre démission, monsieur le Directeur !

M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, a toutes les chances. La place nous manque pour nous occuper de lui cette semaine.

Je ne serais pourtant pas fâché personnellement d'apprendre à l'Université pourquoi l'homme, qui a signé mon arrêt de révocation, est allé tout récemment offrir sa démission au ministre de l'Instruction publique.

M. Steeg ne l'a pas acceptée.

Nous conseillons vivement à M. Bayet d'insister un peu, ne fût-ce que pour nous éviter la peine de lui rappeler des souvenirs sans agrément.

Et nous espérons bien qu'on lui donnera pour successeur le Juif Lyon, recteur de Lille, qui m'a si galamment exclu de l'Université, sur un froncement de sourcils de Moussu Fallières.

On lui doit bien ces trente deniers.

Je me charge ensuite de lui en faire la monnaie.

G. T.

BULLETIN

L'optimisme que fit véritablement éclater la signature de l'accord Franco-allemand a quelque peu fléchi. Nous avons peine à le constater, mais il en est ainsi.

On — lisez les lanceurs d'affaires de toute envergure — on avait répété sur tous les tons que, l'accord signé, tout allait marcher tout seul et que l'on n'aurait plus qu'à remuer les bonnes opérations à la pelle. Le relèvement des cours d'un certain nombre de valeurs fut d'ailleurs, un instant assez vif pour entretenir nos capitalistes dans cette illusion et quelques achats du portefeuille se produisirent. Mais l'on s'aperçut à la réflexion,

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom) ....

(adresse) ....

....

déclare m'abonner pour un an (1), *pour six mois* (1) *à* **L'ŒUVRE** *à dater du* ....

....

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix** *francs* (1), **six** *francs* (1).

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix** *francs* (1), **six** *francs* (1).

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre 'e ces indications.

Demandez à L'ŒUVRE :

LE BOTTIN
DU
FAVORITISME

avec une préface de

T. STEEG

Ministre de l'Instruction Publique

Ce volume, dû à la collaboration de nombreux fonctionnaires de toutes les administrations, indique par ordre alphabétique toutes les nominations irrégulières et scandaleuses faites par les ministres au profit de leurs créatures. C'est

LE GOTHA DE L'ARRIVISME

Ce livre, qui ne contient que des noms, des dates, des chiffres et des statistiques, n'a pas seulement un très grand succès parmi les fonctionnaires ; c'est le plus accablant des réquisitoires que l'on ait dressé jusqu'à ce jour contre le régime de fraude, de pillage et d'anarchie qu'est devenue la présente république.

L'ŒUVRE envoie franco

LE BOTTIN
du Favoritisme

pour 1 fr. 25

Paraîtra le 25 novembre :

LA FIN DU RÉGIME ABJECT

Où allons-nous ?

Un gros volume contenant toutes les réponses à l'enquête de *l'Œuvre* sur le prochain régime, avec une introduction et un épilogue, par *GUSTAVE TÉRY*.

Prix du volume par souscription : 5 francs

Il suffit de souscrire à L'ŒUVRE pour recevoir le volume dès qu'il sera paru.

Le Gérant : GARDANNE.

Imp. spéciale de *l'Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris